

## Procès-verbal du Conseil de la

## Municipalité du Canton de Roxton

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 14 septembre 2026 à 19h34, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Pascal Richard  
Mme Stéphanie Ménard  
M. Dominic Châtelain  
Mme Isabelle Nadeau  
M. Tony Martel  
M. Éric Beauregard

Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Mme Linda Poulin, commis de bureau, étaient également présentes.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et du 24 août 2026
4. Rapport du coordonnateur des travaux publics;
5. Demande d'intervention dans les cours d'eau;
6. Rapport du Service d'inspection en bâtiments;
7. Règlement modifiant le règlement numéro 386-2026 encadrant l'épandage des matières résiduelles fertilisantes – Adoption;
8. Confirmation d'embauche de M. Patrick Laprise;
9. Résolution reddition compte PAVL Réfection de la route sur le Petit 11<sup>ème</sup> Rang à l'intersection du chemin d'Acton (route 139) et remplacement du ponceau;
10. Plan de gestion des actifs municipaux en eau – Approbation du document et transmission au ministère;
11. Modification du calendrier des séances – Séance du 5 octobre 2026;
12. Therrien, Couture, Jolicoeur – Offre de services juridiques pour l'année 2027;
13. Municipalité du Village de Roxton Falls – Proposition de création d'un fonds réservé pour l'achat d'un véhicule pour le Service des premiers répondants;
14. Liste des comptes;
15. Divers :
  - 15.1. Souper des Fêtes
  - 15.2. Point de collecte - Chemin Guilmain

|                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div>Initiales maire</div> <div></div> <div></div> <div>Initiales DG/GT</div> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 170-09-2026                                                                   | <div> <div>16. Rapport des comités;</div> <div>17. Correspondance;</div> <div>18. Questions de l'assemblée;</div> <div>19. Levée de l'assemblée.</div> </div> <div> <div>1. <b><u>Adoption de l'ordre du jour</u></b></div> <div> <div>Il est proposé par M. Éric Beauregard;</div> <div>Appuyé par Mme Stéphanie Ménard;</div> <div>Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.</div> <div>Adoptée</div> </div> <div> <div>2. <b><u>Questions de l'assemblée</u></b></div> <div> <div>Messieurs Sébastien et Stéphane Mongeon étaient présents à la séance du conseil; ils ont adressé leurs questions concernant le changement d'endroit pour la collecte des déchets et réitérer un suivi concernant les démarches auprès du MTQ quant à la fermeture du pont du chemin Guilmain.</div> <div>M. Kevin Deschesne : suivi de sa requête concernant sa demande d'intervention sur la rivière Castagne. Une démarche sera effectuée auprès de la MRC afin de voir les possibilités.</div> </div> </div> </div> |
| 171-09-2026                                                                   | <div> <div>3. <b><u>Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et du 24 août 2026</u></b></div> <div> <div>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 3 et du 24 août 2026;</div> <div>PAR CONSÉQUENT,</div> <div>Il est proposé par M. Éric Beauregard;</div> <div>Appuyé par M. Tony Martel;</div> <div>Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.</div> <div>Adoptée</div> </div> </div>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 172-09-2026                                                                   | <div> <div>4. <b><u>Rapport du coordonnateur des travaux publics</u></b></div> <div> <div>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du coordonnateur des travaux publics;</div> <div><b>Monsieur le maire, Stéphane Beauchemin, se retire de la rencontre à 20h19 pour la portion touchant le sable de voirie.</b></div> <div>Les conseillers optent pour le fournisseur de sable de voirie offrant le prix le plus bas.</div> <div><b>Monsieur le maire, Stéphane Beauchemin réintègre la rencontre à 20h20 suite à l'adoption du sujet.</b></div> </div> </div>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

|                 |
|-----------------|
| Initiales maire |
|                 |
| Initiales DG/GT |

173-09-2026

PAR CONSÉQUENT,  
Il est proposé par M. Pascal Richard;  
Appuyé par M. Tony Martel;  
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter le rapport tel que rédigé et d’autoriser ce qui suit :

- Achat de 1000 tonnes de sable pour la composition de la réserve d’abrasifs au prix de 16\$ t.m. (taxes et droits municipaux en sus) auprès de Entreprises P.E Denis;
- Installation de lumières extérieure pour l’hôtel de ville par Cédric Morais électricien au coût de 2 586.94\$;
- Installation électrique au dôme pour relier le moteur d’ouverture de la barrière d’entrée par Cédric Morais électricien au coût de 684.10\$;
- Achat de divers panneaux de signalisation manquants sur le réseau routier du Canton de Roxton au coût de 2 565.78\$.

Adoptée

5. **Demande d’intervention dans les cours d’eau sur la propriété 8143-07-4156**

ATTENDU la réception d’une demande d'intervention dans la branche 71 de la rivière Castagne;

ATTENDU QUE lors de l'inspection effectuée par la personne désignée au niveau local, cette dernière a pu constater les faits suivants: sédiments très opaques empêchant le bon écoulement de l’eau causant des débordements;

ATTENDU la recommandation de la personne désignée au niveau local, M. Patrick Laprise;

ATTENDU QUE la municipalité doit se prononcer sur cette demande par résolution, et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l’intervention demandée ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par M. Éric Beauregard;  
Appuyé par Mme Isabelle Nadeau;  
Et résolu à l’unanimité des conseillers que compte tenu du manque d’égouttement, la municipalité du Canton de Roxton appuie la demande d'intervention soumise par M. Kevin Deschesnes (propriété 8143-07-4156).

Que la Municipalité du Canton de Roxton finance cette dépense à même son fonds général.

Adoptée

|                                                                   |  |
|-------------------------------------------------------------------|--|
| <div>Initiales maire</div> <div></div> <div>Initiales DG/GT</div> |  |
| 174-09-2026                                                       |  |
| 175-09-2026                                                       |  |

6. **Rapport du Service d’inspection en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance dudit rapport du Service d’inspection en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,  
Il est proposé par M. Dominic Châtelain;  
Appuyé par M. Tony Martel;  
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter le rapport du Service d’inspection en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

7. **Règlement 391-2026 modifiant le règlement numéro 386-2026 encadrant l’épandage des matières résiduelles fertilisantes – Adoption**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement 386-2026 encadrant l’épandage des matières résiduelles fertilisantes sur son territoire;

ATTENDU QU’il y a lieu d’apporter des modifications au règlement 386-2026;

ATTENDU QU’avis de motion du présent règlement a été donné par M. Dominic Châtelain le 6 juillet 2026;

ATTENDU QUE M. Dominic Châtelain a procédé au dépôt du projet de règlement le 3 août 2026;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le présent règlement soit adopté :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement s’applique à toute personne physique ou morale qui effectue ou fait effectuer de l’épandage de M.R.F. sur un immeuble dont il est propriétaire ou dont il est l’occupant.

**ARTICLE 3**

L’article 4 du règlement 386-2026 est modifié par l’ajout de l’alinéa suivant :

n) une preuve de consultation écrite des propriétaires situés dans le rayon mentionné dans le tableau ci-dessous et contenant les informations suivantes :

1. Les coordonnées (nom, adresse et signature) des propriétaires des propriétés contiguës et adjacentes au projet;
2. Une brève description du projet présenté aux voisins;

Initiales maire

Initiales DG/GT

Procès-verbal du Conseil de la

Municipalité du Canton de Roxton

|                             | M.R.F. de<br>catégorie<br>O1 et O2 | M.R.F. de<br>catégorie O3 |
|-----------------------------|------------------------------------|---------------------------|
| Périmètre<br>d'urbanisation | 100 mètres                         | 500 mètres                |
| Immeuble protégé            | 100 mètres                         | 500 mètres                |
| Habitation                  | 100 mètres                         | 500 mètres                |
| Rue et piste cyclable       | 75 mètres                          | 500 mètres                |

ARTICLE 6

Le texte de l’alinéa 1 de l’article 14 du règlement 386-2026 est modifié par le suivant :

1. Si le contrevenant est une personne physique :

En cas de première infraction, il est passible d’une amende minimale de 2 000 \$ et d’une amende maximale de 4 000 \$ plus les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, l’amende minimale est de 4 000 \$ et l’amende maximale est de 8 000 \$ plus les frais pour chaque infraction.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Stéphane Beauchemin  
Maire

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

176-09-2026

8. Confirmation d’embauche de M. Patrick Laprise

CONSIDÉRANT QUE M Patrick Laprise est à l’emploi de la Municipalité depuis le 23 février 2026 avec une période de probation de 6 mois et que celle-ci est maintenant terminée;

PAR CONSÉQUENT,  
Il est proposé par Mme Stéphanie Ménard;  
Appuyé par M. Dominic Châtelain;  
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents de confirmer l’embauche de M. Patrick Laprise selon les conditions entendues avec le conseil municipal.

Adoptée

|                                                                   |  |
|-------------------------------------------------------------------|--|
| <div>Initiales maire</div> <div></div> <div>Initiales DG/GT</div> |  |
| 177-09-2026                                                       |  |
| 178-09-2026                                                       |  |

9. **Résolution reddition compte PAVL Réfection de la route sur le Petit 11<sup>ème</sup> Rang à l’intersection du chemin d’Acton (route 139) et remplacement du ponceau**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a pris connaissance et s’engage à respecter les modalités d’application des volets Redressement, Redressement Sécurisation, Accélération et Soutien du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1<sup>er</sup> au 31 août 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur;
- Des photos des travaux réalisés;
- Les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable.

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par M. Éric Beauregard;  
Appuyé par M. Pascal Richard;  
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d’application en vigueur et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

Adoptée

10. **Plan de gestion des actifs municipaux en eau – Approbation du document et transmission au ministère;**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton reconnaît l’importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d’actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d’offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité du Canton de Roxton et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

|                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div data-bbox="203 48 328 69">Initiales maire</div> <div data-bbox="194 196 336 217">Initiales DG/GT</div> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 179-09-2026                                                                                                 | <div data-bbox="448 1231 488 1260">11.</div> <div data-bbox="589 1231 1458 1303"><b><u>Modification du calendrier des séances – Séance du 5 octobre 2026</u></b></div> <div data-bbox="586 1341 1458 1521"> <p>Il est proposé par M. Dominic Châtelain;<br/> Appuyé par M. Pascal Richard;<br/> Et résolu à l’unanimité des conseillers de modifier la date de la réunion du mois d’octobre prévue au calendrier des séances pour le 6 octobre 2026.</p> </div> <div data-bbox="1349 1564 1458 1593">Adoptée</div>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 180-09-2026                                                                                                 | <div data-bbox="448 1677 488 1706">12.</div> <div data-bbox="589 1677 1458 1749"><b><u>Therrien, Couture, Jolicoeur – Offre de services juridiques pour l’année 2027;</u></b></div> <div data-bbox="586 1787 1458 1895"> <p>ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité du Canton de Roxton une offre de services professionnels pour l’année 2027;</p> </div> <div data-bbox="586 1932 1458 2002"> <p>ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité du Canton de Roxton;</p> </div> <div data-bbox="586 2040 1458 2188"> <p>EN CONSÉQUENCE,<br/> Il est proposé par Mme Isabelle Nadeau;<br/> Appuyé par M. Tony Martel;<br/> Et résolu à l’unanimité des conseillers présents ce qui suit :</p> </div> <div data-bbox="586 2225 1458 2333"> <p>Que la Municipalité du Canton de Roxton accepte l’offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l’année 2027.</p> </div> <div data-bbox="1349 2376 1458 2405">Adoptée</div> |

Procès-verbal du Conseil de la

Municipalité du Canton de Roxton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) ainsi que des outils y afférents et qu’elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l’efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

PAR CONSÉQUENT,  
Il est proposé par Mme Isabelle Nadeau;  
Appuyé par M. Tony Martel;  
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents que :

- le Conseil municipal approuve le document « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Adoptée

11. **Modification du calendrier des séances – Séance du 5 octobre 2026**

Il est proposé par M. Dominic Châtelain;  
Appuyé par M. Pascal Richard;  
Et résolu à l’unanimité des conseillers de modifier la date de la réunion du mois d’octobre prévue au calendrier des séances pour le 6 octobre 2026.

Adoptée

12. **Therrien, Couture, Jolicoeur – Offre de services juridiques pour l’année 2027;**

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité du Canton de Roxton une offre de services professionnels pour l’année 2027;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité du Canton de Roxton;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Mme Isabelle Nadeau;  
Appuyé par M. Tony Martel;  
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents ce qui suit :

Que la Municipalité du Canton de Roxton accepte l’offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l’année 2027.

Adoptée

|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div> <div>Initiales maire</div> <div></div> <div>Initiales DG/GT</div> </div> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 181-09-2026                                                                    | <div>13.</div> <div> <div><b><u>Municipalité Village de Roxton Falls – Proposition de création d’un fonds réservé pour l’achat d’un véhicule pour le Service des premiers répondants;</u></b></div> <div> <div>Le sujet est reporté au conseil du 6 octobre 2026.</div> </div> </div>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 182-09-2026                                                                    | <div>14.</div> <div> <div><b><u>Liste des comptes</u></b></div> <div> <div>Il est proposé par Mme Stéphanie Ménard;</div> <div>Appuyé par M. Pascal Richard;</div> <div>Et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver la liste des comptes à payer totalisant 97 299.59 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour, soient ratifiés.</div> </div> <div>Adoptée</div> <div>Je, Caroline Choquette, greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.</div> <div></div> </div>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 183-09-2026                                                                    | <div>15.1</div> <div> <div><b><u>Souper des Fêtes</u></b></div> <div> <div>Il est proposé par M. Dominic Châtelain;</div> <div>Appuyé par M Tony Martel;</div> <div>Et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser l’organisation d’un souper des Fêtes le 15 janvier 2027 au centre communautaire. Que les employés, membres du conseil et employés de la Régie des Loisirs soient invités au souper. Qu’un budget de 2 000 \$ soit accordé.</div> </div> <div>Adoptée</div> </div>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 184-09-2026s                                                                   | <div>15.2</div> <div> <div><b><u>Point de collecte des ordures pour le 1706 chemin Guilmain</u></b></div> <div> <div>CONSIDÉRANT QUE le pont du chemin Guilmain a été fermé par le ministère des Transports du Québec;</div> <div>CONSIDÉRANT QU’en signe de moyen de pression les propriétaires du 1706 et 1709 chemin Guilmain ont bloqué leurs entrées charretières;</div> <div>CONSIDÉRANT QUE le camion effectuant la collecte des ordures n’a plus accès à un aire de virage sécuritaire;</div> <div>CONSIDÉRANT QU’une manœuvre de recul par le camion à ordures sur une longue distance n’est pas autorisée;</div> <div>CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été contrainte de déterminer un point de collecte accessible pour cette adresse puisque la collecte des ordures était maintenant impossible pour cette propriété;</div> <div>CONSIDÉRANT QUE Mme Lyne Rivard, résidente du 1706 chemin Guilmain avait suggéré de déposer leurs ordures à l’intersection du chemin Guilmain et du 8<sup>ème</sup> Rang;</div> </div> </div> |

Initiales maire

Initiales DG/GT

185-09-2026

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité du Canton de Roxton

CONSIDÉRANT QU’une lettre a été transmise aux propriétaires du 1706 chemin Guilmain afin de les aviser du nouveau point de collecte de leurs ordures;

PAR CONSÉQUENT,  
Il est proposé par Mme Isabelle Nadeau;  
Appuyé par M. Pascal Richard;  
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents de confirmer leur accord quant à la modification apportée au point de collecte, soit que les bacs devront dorénavant être déposés à l’intersection du chemin Guilmain et du 8<sup>ème</sup> Rang. Que cette décision sera révisée lorsqu’un accès à un aire de virage sécuritaire sera disponible pour les camions.

Adoptée

17. Correspondance

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

19. Levée de l’assemblée

Il est proposé par M Pascal Richard;  
Appuyé par Mme Isabelle Nadeau;  
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents que l’assemblée soit levée à 21h07.

Adoptée

Stéphane Beauchemin  
Maire

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du code municipal.